

Mise en ligne : 13 octobre 2016.
Dernière modification : 26 octobre 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DES BRIQUETERIES DE BAMAKO

Création de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles
www.entreprises-coloniales.fr/empire/BCEEM.pdf

S.A., 31 décembre 1924, au capital de 2 MF.



Coll. Jacques Bobée
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Jacques_Bobee.pdf
SOCIÉTÉ DES BRIQUETERIES DE BAMAKO
Société anonyme
Capital : 2 millions de francs.
divisé en 4.000 actions de 500 fr. chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 7 février 1925

Siège social à Paris
PART DE FONDATEUR AU PORTEUR

créée en vertu de l'article 6 des statuts
Un administrateur (à gauche) : Schürr
Un administrateur (à droite) : Froment-Guieysse
Paris, le 15 février 1925
Imp. de la Banque et des Cies d'assurance, Paris

CONSTITUTION
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 28 janvier 1925)

Briqueteries de Bamako. — Capital 2 millions de francs en 4.000 actions de 500 fr. dont 200 d'apport. Siège social à Paris, rue de la Victoire. Conseil d'administration : MM. de Cossette, Froment-Guieysse ¹, P. Guieysse ², Schürr ³, You ⁴ et la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles. Statuts déposés chez M^e Courcier, à Paris. — *Affiches Parisiennes*, 28 janv. 1925.

28 janvier
(*Archives commerciales de la France*, 14 février 1925)

Paris. — Formation. — Soc. anon. dite soc. des BRIQUETERIES de BAMAKO, 94, Victoire. — 80 ans. — 2.000.000 fr. — 31 déc. 1924. — *Affiches parisiennes*.

LES AUXILIAIRES DE L'ŒUVRE COLONIALE

LA BANQUE COLONIALE D'ÉTUDES ET D'ENTREPRISES MUTUELLES
ET SES MÉTHODES
(*Le Temps*, 1^{er} mars 1925)

.....
C'est avec le concours de ses 1.200 adhérents que la Banque coloniale a constitué les neuf filiales qu'elle développe et contrôle dans l'Afrique du Nord, en Afrique occidentale, comme en Océanie : ... Société des briqueteries de Bamako...

Briqueteries de Bamako
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 2 mars 1925)

Les actions de cette société se négocieront sur le marché à partir du mercredi 4 mars. Cette société, au capital de 2 millions, en 4.000 actions de 500 fr., a pour objet

¹ Georges Froment-Guieysse : fondateur et président de la BCEEM.

² Pierre Guieysse (1899-1986) : neveu de Georges Froment-Guieysse.

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Guieysse_1899-1986.pdf

³ Auguste Schürr : né le 5 mai 1877 à Grodzisk (Russie), saint-cyrien, marié en 1903 avec Reine Estier, nièce de Henri Estier (Est-Asiatique français, Union indochinoise et africaine, etc.), administrateur de la Société des automobiles de la Côte d'Afrique.

⁴ Emmanuel André You (1864-1958) : directeur à l'administration centrale du ministère des colonies, puis commissaire du gouvernement près la Banque de l'Indochine (1918-1936). Voir Qui êtes-vous ? 1924 :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Qui_etes-vous_1924-AOF.pdf

principal la fabrication et la vente de tous matériaux de construction en Afrique Occidentale Française et principalement au Soudan français. Les actions ont droit, statutairement, à un intérêt de 7 %, puis après les amortissements et les tantièmes, à 76 % du solde disponible, les parts — au nombre de 1.000 — recevant 25 % de ce solde.

BRIQUETERIES DE BAMAKO
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 octobre 1927)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 23 octobre, et a. approuvé les comptes de l'exercice 1926-27 se soldant par un bénéfice net de 236.348 fr, réparti comme suit : amortissements, 131.083 francs ; réserve légale, 5.265 francs ; dividende de 5 %, soit 25 francs par action, 100.000 francs. Le dividende sera payable le 1^{er} décembre.

Assemblées
BANQUE COLONIALE D'ÉTUDES ET D'ENTREPRISES MUTUELLES
(*Les Annales coloniales*, 3 mars 1928)

[...] Les actions de la Société des Briqueteries de Bamako vont être introduites très prochainement. [...]

Les Briqueteries de Bamako
(*Le Journal des finances*, 9 mars 1928)

Les Briqueteries de Bamako, qui passent du marché hors cote au marché en banque, nous paraissent appartenir à la même famille. Ce n'est pas à Bamako qu'il fallait fabriquer des briques, parce qu'on les y vend mal et que, d'ailleurs, elles sont mauvaises.

Il y a beaucoup de pierre à bâtir et qui ne coûtent pas cher, dans la région de Bamako ; de plus, les maisons n'ont qu'un étage et les pièces sont grandes ; la construction des cloisons intérieures doit, en principe, absorber assez peu de briques.

L'administration des Travaux publics et celle du Chemin de fer de Kayes-Niger ont déjà tenté cette fabrication ; elles ne sont jamais parvenues à de bons résultats ; elles n'ont pas obtenu de produits résistants au soleil et à la pluie, ce qui est très fâcheux dans un pays où la pluie, à une certaine période de l'année, est aussi gênante que le soleil à une certaine autre.

Il paraît que les produits des Briqueteries de Bamako ne seraient pas meilleurs.

Société des Briqueteries de Bamako
(*Les Annales coloniales*, 20 mars 1928)

Depuis que l'inauguration de la ligne Thiès-Kayes est venue prolonger d'une façon heureuse la ligne Kayes-Niger, le développement économique de la colonie du Soudan est entré, ainsi qu'on l'a vu plus haut, dans une phase toute nouvelle.

Ce développement, qui a comme corollaire d'importants travaux publics ou privés, nécessitait la formation d'un organisme capable de fournir sur place, à des prix correspondant aux besoins de la colonie, les principaux matériaux de construction que celle-ci réclame.

C'est pour répondre à ces besoins que s'est constituée la Société des Briqueteries de Bamako, dont le rôle principal est la fabrication de tous les produits céramiques : tuiles, briques pleines et creuses de tous modèles courants, voussoirs, tuyaux.

Montée avec tout le perfectionnement moderne, constituée par du matériel très robuste, étudiée spécialement pour le climat du Soudan, l'usine est à même de répondre à tous les besoins du pays.

À quelques kilomètres en aval de Bamako, le plus grand centre de consommation, l'usine groupe autour d'elle les bancs d'argile et les bois nécessaires à son approvisionnement.

La société a été constituée le 31 décembre 1924. Les conditions nécessaires à l'exploitation de la briqueterie avaient été délimitées par une mission d'études envoyée préalablement.

Tous les aménagements nécessaires ayant été effectués par avance, les assises de l'usine construites, les fosses creusées, les fours édifiés en partie, la maison d'habitation à peu près terminée, il fut possible de pousser rapidement le montage de l'usine, et les fours purent être allumés pour la première fois, le 18 mars 1926, moins de quinze mois après la constitution de la société.

La production crut rapidement et des progrès nouveaux dans le nombre de produits, leur qualité et leur variété furent réalisés. C'est ainsi que des machines nouvelles furent expédiées pour améliorer davantage encore la qualité des produits ; des pompes et des canalisations, des séchoirs supplémentaires, rendus nécessaires par l'augmentation de la production, furent également envoyés.

Les bénéfices du premier exercice avaient été mis aux amortissements.

Pour le second exercice, qui a vu la mise au point progressive de la production, les bénéfices de fabrication se sont élevés à 284.916 francs 18. Une dépréciation spéciale de 48.567 fr. 69 sur le mobilier a ramené les bénéfices nets à 236.348 fr. 59, sur lesquels 131.083 fr. 59 d'amortissements nouveaux ont été effectués. Or, le capital de la société est de 2 millions seulement.

En ce qui concerne le nouvel exercice en

cours, commencé le 1^{er} juillet 1927, et qui sera clos le 30 juin prochain, celui-ci laisse envisager des bénéfices intéressants. Au cours du premier semestre de cet exercice (juillet-décembre), période des pluies et, par conséquent, de ralentissement dans la fabrication, les bénéfices ont été de 121.344 fr. 40 contre 44.728 fr. 64 pendant la période correspondante de 1926, soit une augmentation de 300 %.

La fabrication de la Société oscille autour de 200.000 produits par mois. Elle a décidé, en raison de ce développement, la création d'un nouveau four pour produits spéciaux et la construction d'un second grand four susceptible d'accroître considérablement cette fabrication.

La société a été sollicitée de créer des centres d'activité au Soudan et en Haute-Volta.

Le capital social est, ainsi qu'il a été dit, de 2 millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 francs.

1.000 parts de fondateur ont été créées, rachetables à 500 francs.

La répartition des bénéfices se fait de la façon suivante :

7 % à titre de premier dividende ;

10 % au conseil,

Et sur le solde : 75 % aux actions et 25 % aux parts.

La Société des Briqueteries de Bamako se présente, en définitive, comme constituée sur des bases extrêmement solides et un très large avenir s'ouvre devant elle.

Les actions ont été récemment introduites sur le marché en Banque.

Annuaire Desfossés 1929, p. 1099 :
Conseil d'administration : MM. E. You, J. Daroussin ⁵, G. Biraben, G. Froment-Guieysse, P. Guieysse, E. Rasson, Banque coloniale.

À l'Académie des Sciences coloniales
(*Le Colon français républicain*, 4 mai 1929)

.....
M. André You dit les raisons pour lesquelles il croit à un grand avenir du Soudan et, en particulier, de sa déjà belle capitale, Bamako.
.....

DANS LA LÉGION D'HONNEUR
La promotion du ministère des Colonies
(*Les Annales coloniales*, 6 mars 1930)
(*Journal officiel de la République française*, 7 mars 1930, p. 2.594)

Chevaliers
Picot (Henri), administrateur de sociétés, 43 ans 8 mois de pratique professionnelle. Collabore à des journaux coloniaux. Administrateur de nombreuses sociétés coloniales.

BRIQUETERIES DE BAMAKO
(*Le Journal des débats*, 11 mars 1930)

On assure que les comptes de l'exercice 1928-29 se solderaient par un bénéfice net de l'ordre de 100.000 francs, contre 176.442 francs pour l'exercice précédent. Cette somme sera, comme l'an dernier, affectée aux amortissements.

BRIQUETERIES DE BAMAKO
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 avril 1930)

L'assemblée ordinaire tenue le 29 courant a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1929, présentant un solde créditeur de 61.210 fr. qui a été affecté à l'amortissement du compte « Matériel et mobilier »

Le rapport indique que les causes qui avaient pesé sur les résultats de l'exercice précédent ont continué à influencer défavorablement ceux de l'exercice sous revue. La crise ne s'est pas atténuée, bien au contraire. Les ventes ont diminué en moyenne de

⁵ Joël Daroussin (1870-1951) : beau-frère d'André You. Administrateur des services civils de l'Indochine, il finit résident supérieur par intérim au Laos (1921-1923), puis se consacre aux affaires. Notamment président (1937) des Hévéas de Xuan-Loc. Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Heveas_de_Xuanloc.pdf

33,32 %, diminution qui est moins sensible si on prend les ventes à l'Administration isolément ; mais est de 42 % pour les les ventes au commerce.

Pour l'avenir, il n'y a pas encore de signes que la crise économique touche à sa fin.

Le président a souligné que la situation de la Société était moins mauvaise que celle des sociétés purement commerciales, qui ont beaucoup souffert de la diminution du pouvoir d'achat des indigènes.

Le conseil espère beaucoup que le vote du projet d'emprunt soumis au Parlement, et dont l'Afrique Occidentale aura une large part, en particulier la région de Bamako, permettra un redressement des affaires sociales, en raison des travaux d'approfondissement du canal de Sotuba, de la construction d'une usine hydroélectrique et de vanes de retenue, qui exigeront de grosses quantités de matériaux.

Briqueteries de Bamako
(*Les Annales coloniales*, 7 avril 1930)

En ce qui concerne les Briqueteries de Bamako, les comptes de l'exercice 1929 se soldent par un bénéfice de 61.210 francs.

L'exercice a souffert de la crise qui a sévi au Soudan, car les perspectives, a dit le président, sont favorables.

À TRAVERS L'AFRIQUE
LE SOUDAN FRANÇAIS
Le Bamako indigène. — Les écoles. — Une histoire de moutons
par R. P.
(*Le Temps*, suppl. colonial, 20 mai 1930)

.....
Bamako, grosse agglomération indigène eu égard à la superficie du Soudan et au chiffre global de sa population, abrite encore six cents Européens, parmi lesquels il faut naturellement compter au moins trois cents fonctionnaires. Les autres sont commerçants ou industriels. Ceux-là, qui sont aussi les plus nombreux, servent d'agents de liaison entre les producteurs soudanais et les marchés européens de produits coloniaux. Ils vendent également aux indigènes une abondante variété d'objets manufacturés. Ceux-ci sont transformateurs des produits du cru, encore que leur activité soit singulièrement limitée par les circulaires du gouvernement général hostile par principe à toute manifestation industrielle en Afrique occidentale.

Quelles économies ne pourrait-on pas réaliser cependant sur le transport de certaines denrées comme l'arachide par exemple, qui arrive de Dakar sur les quais de Bordeaux dans sa coque volumineuse et inutile (voir cacahuète) ! Mais c'est là, paraît-il, un grave problème, dont la solution est entre les mains des « girondins » arbitres de toute politique économique sur la côte d'Afrique.

En vérité, la seule industrie particulière qu'il m'ait été donné de voir à Bamako est une briqueterie-tuilerie fort bien outillée ma foi, et qui rend dans ce pays naissant appelé à un développement urbain considérable les plus grands services. Mais pourquoi l'administration fait-elle ses briques elle-même ?

La participation de la Banque coloniale à la mise en valeur de l'A.O.F.
par Ch. C.
(*Les Annales coloniales illustrées*, juillet 1930, p. 13-14)

.....
Rien ne peut mieux favoriser l'entreprise que l'apport de matériaux de construction bon marché. La Banque Coloniale a voulu obvier aux prix élevés de ceux-ci en Afrique Occidentale (prix qui sont dus aux frais d'importation), en supprimant les importations dans la mesure du possible.

C'est dans ce but que se sont créées deux filiales :

La Société des Chaux et Ciments du Sénégal [...].

La Société des Briqueteries de Bamako, au capital social de 2.000.000 de francs.

Plus modeste que la précitée, elle ne joue pas moins un rôle important au Soudan, où elle a, on peut dire, le monopole de la brique cuite, matière trop friable pour que l'importation puisse se faire sans casse prohibitive.

AEC 1931/ 328 - Société des briqueteries de Bamako (S. B. B.)⁶,
94, rue de la Victoire, PARIS (9^e).

Tél. : Gut. 45-40 ; Central 61-41. — Télég. : Coletud-Paris 96. — © : Cogef
Lugagne. — R.C. Seine 217.724 B.

Capital.— Société anon., fondée le 31 décembre 1924, 2 millions de fr. en 4.000 actions de 500 fr. dont 200 actions d'apport. — Parts de fondateur : 1.000. —
Dividende : 1926-27, 5 %.

Objet. — Fabrication de briques et tuiles et tous produits céramiques ; toutes entreprises de travaux publics et privés au Soudan français. — Siège d'exploitation à Bamako (Soudan français).

Conseil. — MM. Emmanuel You, présid. ; Joel Daroussin, vice-présid., admin.dél. ; Pierre Guieysse, Georges Froment-Guieysse, Eugène Rasson, Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles, administrateurs.

1931 (JANVIER) : FAILLITE DE LA BCEEM

Assemblées
(*Les Annales coloniales*, 3 février 1931)

Briqueteries de Bamako. — Ord. 28 février 1931 (94, rue de la Victoire, 11 h.).
Examen des comptes.

Briqueteries de Bamako
(*Les Annales coloniales*, 3 mars 1931)

⁶ Archives Serge Volper.

L'exercice clos le 30 juin 1930 se solde par un bénéfice de 129.432 fr. affecté en totalité à l'amortissement des immobilisations. MM. Henri Picot [BCEEM], Joël Daroussin, Georges Froment-Guieysse, Pierre Guieysse et Emmanuel You ont été réélus administrateurs.

Le bénéfice avant amortissement n'a été effectivement que de 59.884 fr. Cependant, le conseil a jugé bon de faire état d'un bénéfice de 69.548 fr. provenant de la réévaluation des stocks.

L'exercice en cours se présenterait dans de meilleures conditions que le précédent.

BRIQUETERIES DE BAMAKO

(L'Information financière, économique et politique, 3 mars 1931)

Les actionnaires, réunis le 28 février en assemblée ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1930, présentant un bénéfice de 129.432 francs, qui a été affecté en totalité à l'amortissement des immobilisations.

MM. Henri Picot, Joël Daroussin, Georges Froment-Guieysse, Pierre Guieysse et Emmanuel You ont été réélus administrateurs.

La crise économique a continué à faire sentir ses effets pendant l'exercice sous revue, dont le premier semestre, en particulier, a été difficile ; mais une amélioration marquée s'est manifestée pendant le second semestre, de sorte que les résultats ont finalement été du même ordre que pour l'exercice antérieur.

Il faut noter que l'amélioration a persisté pendant le début de l'exercice en cours et s'est même accentuée, le chiffre d'affaires enregistré étant le triple de celui atteint pendant la période correspondante de l'an dernier.

RADIATIONS

(Le Journal des débats, 1^{er} mai 1931)

BRIQUETERIES DE BAMAKO

BRIQUETERIES DE BAMAKO

(L'Information financière, économique et politique, 22 novembre 1932)

Les actionnaires ont tenu le 19 novembre leur assemblée ordinaire annuelle. Ils ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1932, qui font apparaître un bénéfice net de 96.148 francs, qui a été affecté aux amortissements, qui se trouvent ainsi portés à 715.751 francs, soit plus de 35 % du capital.

L'assemblée a décidé de prélever sur cette réserve d'amortissements une somme de 150.000 francs pour la porter à une réserve pour dépréciation du portefeuille, destinée à couvrir la perte que la Société pourrait avoir à subir éventuellement du fait de la dépréciation des titres de la Société d'Entreprises au Soudan.

Le conseil précise que les Briqueteries de Bamako possèdent 2.500 titres de cette société, dont la valeur figure au bilan pour 250.000 fr. Cette Société, ayant subi des pertes importantes, devra procéder à une réorganisation financière, dont les conséquences se traduiront dans le prochain bilan de Bamako.

Au point de vue industriel, les Briqueteries de Bamako ont eu à supporter une nouvelle réduction des ventes de produits ordinaires, mais l'exercice en cours se

présente d'une manière plus satisfaisante par suite de la conclusion d'un marché avec le service d'irrigation du Niger.

BRIQUETERIES DE BAMAKO
(*Le Temps*, 22 décembre 1933
(*Le Journal des débats*, 22 décembre 1933)

L'assemblée tenue aujourd'hui a approuvé les comptes de l'exercice au 30 juin dernier se soldant par un bénéfice de 33.136 francs (contre 96.399 francs l'an dernier) affecté aux amortissements.

NÉCROLOGIE
Henri Picot
(*Le Temps*, 11 novembre 1934)

On annonce avec regret la mort, en son domicile, 45, rue de Douai, de M. Henri Picot, avocat, administrateur de sociétés, chevalier de la Légion d'honneur.

Selon la volonté du défunt, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

BRIQUETERIES DE BAMAKO
(*Le Temps*, 29 novembre 1934)

Le bénéfice réalisé pendant l'exercice 1933-1934 est de 108.228 francs contre 33.136 francs pour l'exercice précédent. Il sera consacré aux amortissements.

SINISTRE SUR LA SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES DU SOUDAN
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Entreprises_du_Soudan.pdf

BRIQUETERIES DE BAMAKO
(*Le Journal des débats*, 3 août 1935)

Les actionnaires, réunis le 1^{er} août en assemblée ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1934 accusant un bénéfice de 100.540 fr. avant amortissement, contre 33.136 fr. l'an dernier. L'assemblée a décidé d'affecter à due concurrence le solde bénéficiaire à l'amortissement des 1.000 actions de 100 fr. de la Société d'entreprise du Soudan, qui a déposé son bilan, et dont la liquidation ne laissera vraisemblablement rien pour les actionnaires.

L'assemblée extraordinaire et l'assemblée des porteurs de parts ont été reportées, faute de quorum.

BRIQUETERIES DE BAMAKO
(*Les Annales coloniales*, 20 décembre 1935)

L'assemblée ordinaire du 17 décembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1935 accusant un bénéfice de 94.441 francs qui a été reporté à nouveau. L'ass. extraord. a décidé le transfert du siège à Bamako.

SOCIÉTÉ DES BRIQUETERIES DE BAMAKO
Société anonyme au capital de 2.000.000 de francs
Siège social : 94, rue de la Victoire, à Paris
(*La Loi*, 29 mai 1936)
www.entreprises-coloniales.fr/empire/BGFC.pdf

Messieurs les porteurs de parts de fondateur de la SOCIÉTÉ DES BRIQUETERIES DE BAMAKO sont convoqués en assemblée générale, au siège social, le mardi onze juin mil neuf cent trente-cinq, à onze heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Modifications aux articles 6, 46, 51 des statuts de la Société.

Pour avoir le droit d'assister à cette assemblée, les porteurs de parts devront déposer leurs titres avant le neuf juin à la BANQUE GÉNÉRALE POUR LA FRANCE ET LES COLONIES, 94, rue de la Victoire, à Paris.

AEC 197/328 — Société des briqueteries de Bamako (S. B. B.),
Siège social, BAMAKO.

Capital. — Société anon., fondée le 31 décembre 1924, 2 millions de fr. en 4.000 actions de 500 fr. dont 200 actions d'apport. — Parts de fondateur : 1.000. — Dividende : 1926-27, 5 %. Capital ramené à 1.800.000 par remboursement de 50 fr. par action. (Assemblée extraordinaire du 27 février 1937).

Objet. — Fabrication de briques et tuiles et tous produits céramiques ; toutes entreprises de travaux publics et privés au Soudan français. — Huilerie.

Conseil. — MM. Emmanuel You, présid. ; Joël Daroussin, Pierre Guieysse, Ed Dujardin ⁷, P. Ferré, J. Mollard, administrateurs.

⁷ Édouard Dujardin : président de la Cie sénégalaise de transports en Commun et administrateur de la Société des automobiles de la Côte d'Afrique depuis 1930.



Coll. Jacques Bobée
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Jacques_Bobee.pdf
SOCIÉTÉ DES BRIQUETERIES DE BAMAKO
Société anonyme
Capital : 2 millions de francs.
divisé en 4.000 actions de 500 fr. chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 7 février 1925

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel du Soudan français*
en date du 15 septembre 1936

Capital réduit à 1.800.000 francs
divisé en 4.000 actions de 450 fr. chacune
Délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 2 février 1937.

Statuts déposés en l'étude de M^e Courcier, notaire à Paris
Siège social à Paris Bamako
ACTION DE CINQ CENT FRANCS AU PORTEUR

entièrement libérée
Un administrateur (à gauche) : Schürr
Un administrateur (à droite) : Guieysse
Paris, le 15 février 1925
Imp. de la Banque et des Cies d'assurance, Paris

Annuaire industriel, 1938 :

BAMAKO (Soc. des Briqueteries de), 94, r. de la Victoire, Paris, 9^e. T. Gut. 45-40.
Code : Cogef Lugagne. Soc. an. cap. 2.000.000 fr. — Conseil d'adm. : MM. Froment-Guieysse [BCEEM], E. Rasson ⁸, [Emmanuel] You, Daroussin, Biraben⁹, Banque coloniale [d'études et d'entreprises mutuelles][BCEEM]. — Usine à Bamako (Soudan).

Briques, tuiles, carreaux. (5-Z-0056)

⁸ Peut-être Eugène Rasson, beau-fils d'Eugène Mathon. Co-gérant de Mathon et Dubrulle, filature de laine à Roubaix, administrateur de la Manufacture française de tapis et de couvertures, de l'Union financière d'huilerie et de savonnerie, de Lille-Bonnières et Colombes...

⁹ Pierre Biraben : officier de la Légion d'honneur comme chef du directeur de l'Assistance publique de la Seine (janvier 1928). Administrateur de sociétés dans la mouvance de la BCEEM : Comptoirs et huileries du Dahomey, puis Société générale du golfe de Guinée, Cie du Sud-Marocain. Nommé par l'amiral Darlan adjoint au maire de Bergerac (*Le Journal des débats*, 11 avril 1941). Président de la Société d'entreprises africaines, puis, après fusion avec Le Matériel colonial, président d'honneur de la SEA-MC.

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Entrep._africaines-SEA.pdf



Coll. Jacques Bobée
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Jacques_Bobee.pdf
Idem

Capital réduit à 1.600.000 francs
divisé en 4.000 actions de 400 fr. chacune
Délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 1941.

Signature de gauche : Édouard Dujardin.

AEC 1951-352 — Société des Briqueteries de Bamako (S. B. B.),
Siège social, BAMAKO.
Bureau de correspondance :42, rue Pasquier, PARIS (8^e).
Capital. — Société anon., fondée le 31 décembre 1924, 2 millions de fr. C. F. A. en
4.000 actions de 500 fr. dont 200 actions d'apport. Parts de fondateur : 1.000.
Capital ramené à 1.600.000 par remboursement de 50 fr. par action (Assemblées
extr. des 27-2-1937 et 18-6-1941).
Objet. — Fabrication de briques et tuiles et tous produits céramiques ; toutes
entreprises de travaux publics et prives au Soudan français. — Huilerie, savonnerie.

Conseil. — MM. Ed[ouard] Dujardin, présid. ; Joël Daroussin, Pierre Guieysse, P. Ferré, J. Mollard ¹⁰, R. Romac ¹¹, administrateurs.

N.B. : ces MM. se retrouvent à la Cie auxiliaire de l'artisanat colonial, à la Cie sénégalaise de transports en commun et à la Société des automobiles de la Côte d'Afrique (S.A.C.A.), toutes à Dakar.

¹⁰ René-Jacques Mollard : administrateur de la Société des automobiles de la Côte d'Afrique à Dakar, de la Société du Moyen-Niger et, peut-être, de la Foncière du Château de Paris (FOCEP).

¹¹ R. Romac : administrateur de la Société des automobiles de la Côte d'Afrique (1930), puis de la Cie sénégalaise de transports en commun et de la Cie auxiliaire de l'artisanat colonial.